# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

## ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

## Signalisation routière

---

Date et heure limites de réception des offres :

mardi 15 décembre 2026 à 12:00

COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS
500 Rue de la lys
59253 LA GORGUE
Tél : 0328501490

| L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE | | |
|---|---|---|
| | Objet | Signalisation routière |
| | Mode de passation | Appel d'offres ouvert |
| | Type de contrat | Accord-cadre |
| | Nombre de lots | 3 |
| | Délai de validité des offres | 4 mois |
| | Forme de groupement | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire |
| | Variantes | Sans |
| | PSE | Sans |
| | Clauses sociales | Avec |
| | Clauses environnementales | Avec |
| | Durée / Délai | Défini par lot |
| | Visite sur site | Sans |

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation....4
1.1 - Objet....4
1.2 - Mode de passation....4
1.3 - Type et forme de contrat....4
1.4 - Décomposition de la consultation....4
1.5 - Nomenclature....5
1.6 - Renouvellement....5
2 - Conditions de la consultation....5
2.1 - Délai de validité des offres....5
2.2 - Forme juridique du groupement....5
2.3 - Variantes....5
2.4 - Développement durable....5
3 - Conditions relatives au contrat....6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution....6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement....6
4 - Contenu du dossier de consultation....6
5 - Présentation des candidatures et des offres....7
5.1 - Documents à produire....7
5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes....8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis....10
6.1 - Transmission électronique....10
6.2 - Transmission sous support papier....11
7 - Examen des candidatures et des offres....11
7.1 - Sélection des candidatures....11
7.2 - Attribution des accords-cadres....11
7.3 - Suite à donner à la consultation....12
8 - Renseignements complémentaires....12
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact....12
8.2 - Procédures de recours....12

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne : Signalisation routière

Le présent marché a pour objet la fourniture et la pose de signalisation verticale et horizontale, la fourniture seule de signalisation verticale et horizontale pour la Communauté de communes Flandres Lys et de sept de ses communes : Estaires, Haverskerque, La Gorgue, Laventie, Lestrem, Merville et Sailly-sur-la-Lys.

Lieu(x) d'exécution :
Territoire de la Communauté de communes Flandre Lys
59253 La Gorgue

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le présent marché fait l'objet d'un groupement de commandes par application des articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique.

Le groupement de commandes est composé des membres suivants : CCFL, Communes de La Gorgue, Haverskerque, Merville, Estaires, Lestrem, Laventie, et Sailly sur la Lys.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 Lot(s) :

| Lot(s) | Désignation |
|---|---|
| 01 | Fourniture et pose de signalisation verticale et horizontale |
| 02 | Fourniture de signalisation verticale |
| 03 | Fourniture de produits de marquage |

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description |
|---|---|
| 34992200-9 | Panneaux de signalisation routière |
| 34928471-0 | Matériel de signalisation |
| 34942000-2 | Équipement de signalisation |
| 34922100-7 | Marquage routier |
| 44811000-8 | Peinture de marquage routier |
| 45233221-4 | Travaux de marquage routier |

| Lot(s) | Code principal | Description |
|---|---|---|
| 01 | 34992200-9 | Panneaux de signalisation routière |
| | 45233290-8 | Installation de panneaux de signalisation |
| | 45233221-4 | Travaux de marquage routier |
| 02 | 34992200-9 | Panneaux de signalisation routière |
| | 34928471-0 | Matériel de signalisation |
| 03 | 44811000-8 | Peinture de marquage routier |

### 1.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP.

Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 3 - Conditions relatives au contrat

### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Paiement par mandat administratif. Chaque membre du groupement est en charge de l'exécution des prestations et sera donc destinataire des factures correspondantes.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- La convention constitutive du groupement de commandes
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Oui |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels | Non |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années | Non |
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat | Non |

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes | Oui |
| Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) | Non |
| Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes | Non |
| Le bordereau des prix unitaires (BPU) | Oui |
| Le détail quantitatif estimatif (DQE) | Non |
| Le catalogue des prix du fournisseur | Non |
| Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat | Non |
| Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat | Non |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Les tâches que l'acheteur souhaite faire effectuer exclusivement par le titulaire du contrat sont indiquées au cahier des charges.

### 5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes

Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats fourniront les échantillons, maquettes ou prototypes suivants :
LOT 1 : Le candidat devra fournir, à l'appui de sa proposition, les échantillons suivants accompagnés des fiches techniques des produits :

Signalisation verticale :

- AB4 Classe 2 prismatique de gamme petite sur un support déporté ou potence,
- B21a1 Classe 1 gamme normale sur un support simple. Avec gaine couleur RAL 7012 et bague de contraste,
- M12,
- Douille de scellement,
- Système d'ancrage,
- Bouchon rentrant.

Signalisation horizontale :

- Pavés préfabriqués granit (échantillon mini 30x30)
- Complexe résine méthacrylate et agrégats naturels 5/16 bouchardée 1 passe mini (échantillon mini 30x30)
- Bande préfabriquée rétro-réfléchissante thermocollante 0.500 (1 ml)
- Enduit VNTP P5 de type B (mini 1 ml)
- Microbilles
- Gamme d'agrégats

LOT 2 :

- AB4 Classe 1 prismatique de gamme petite sur un support diam 60, le tout laqué couleur RAL 7024,
- M8d Classe 2 gamme petite sur un support 90x40, en galva brut,
- Douille de scellement,
- Fourreau diam 60,
- Bouchon rentrant.

LOT 3 : Le candidat devra fournir, à l'appui de sa proposition, les échantillons suivants accompagnés des fiches techniques des produits :

- Peinture blanche phase aqueuse rétro-réfléchissante
- Peinture blanche solvantée avec solvant non nocif rétro-réfléchissante
- Plaquette de présentation des divers produits
- Microbilles
- Pavés résines
- Gamme d'agrégats.

Ces échantillons seront fournis gratuitement, en un seul exemplaire, quel que soit le nombre de lots auquel le candidat soumissionne. En aucun cas, ils ne pourront être facturés par le candidat. Le titulaire s'engage à maintenir ce type de matériel durant toute la période du marché. Les propositions non accompagnées d'échantillon et de leurs fiches techniques seront rejetées. Les échantillons devront être déposés contre récépissé avant les date et heure limite de remise des offres à l'adresse suivante :

Communauté de Communes Flandre Lys
500 rue de la Lys 59253 LA GORGUE
Téléphone : 03.28.50.14.90
Prendre rendez-vous pour la livraison.

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marchespublics596280.fr/.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Communauté de Communes Flandre Lys 500 Rue de la Lys 59253 LA GORGUE

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

⚠ Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

### 6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## 7 - Examen des candidatures et des offres

### 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.
Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :
Pour tous les lots

| Critères | Pondération |
|---|---|
| 1-Prix des prestations | 50.0 |
| 2-Valeur technique | 40.0 |
| *2.1-Présentation détaillée d'une fiche sur l'organisation d'un chantier type sur le territoire de la CCFL permettant d'en vérifier l'adéquation avec les contraintes du territoire.* | *10.0* |
| *2.2-Fiche de présentation des matériaux proposés (provenance et caractéristiques des fournitures, documentation et/ou avis technique, protection de l'environnement)* | *15.0* |
| *2.3-Jugement de la conformité des échantillons selon les pièces techniques du marché (BPU et CCTP)* | *10.0* |
| *2.4-Fiche détaillant la démarche qualité et sécurité de l'entreprise dans le cadre d'un chantier type de la CCFL* | *5.0* |
| 3-Performances en matière de protection de l'environnement | 10.0 |
| *3.1-Logistique et transport : optimisation des tournées, véhicules à faibles émissions, etc.* | *5.0* |
| *3.2-Gestion des déchets de chantier : tri, valorisation ou recyclage des anciens panneaux et supports, etc.* | *5.0* |

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.
La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.
La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 7 jours.

## 8 - Renseignements complémentaires

### 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://marchespublics596280.fr/

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### 8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal administratif de Lille
5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039
59014 LILLE

Tél : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert

aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal administratif de Lille
5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039
59014 LILLE

Tél : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
Préfecture de Meurthe et Moselle
1 Rue du Préfet Erignac
54038 NANCY CEDEX

Tél : 0383342565
Télécopie : 0383342224
Courriel : therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr